



## Stickers adhésifs mouches

- Discret et sans odeur
- Efficace 3 mois
- Ne laisse pas de traces
- 4 adhésifs



# Insecticides

## CARACTERISTIQUES

**Fury Efficace et sûr, des solutions insecticides simples et radicales pour éliminer les insectes tout en assurant une totale sécurité et tranquillité**

- Fury tue mouches est un adhésif décoratif imprégné d'une solution insecticide innovante qui permet de remplacer des traitements de volumes pour limiter l'emploi d'insecticides.
- Formule à base d'une matière active (l'Acétamipride) qui agit rapidement par contact et par ingestion. Les mouches meurent rapidement dans les minutes qui suivent l'ingestion sans rester collée à l'adhésif et sans nuisances.  
- Sécurité d'utilisation: pas de contact direct avec la face imprégnée d'insecticide permettant une protection accrue de l'utilisateur.
- Simple d'utilisation, discret et sans odeur, il peut être utilisé sur toutes les fenêtres des locaux domestiques et professionnels où se concentrent les mouches.
- L'adhésif reste efficace pendant 3 mois. Il se retire facilement sans laisser de traces..

### COMPOSITION CHIMIQUE DU PRODUIT ACTIF :

- Acétamipride CAS 160430-64-8, 4.4% (m/m)
- Contient un amérisant
- Type de produit: 18 (insecticide)
- Date de péremption: 3 ans

## CONDITIONNEMENT

PRODUIT	GENCOD	UNITES PAR CARTON	CARTONS PAR COUCHE	NOMBRE DE COUCHE S	CARTONS PAR PALETTE S
Fury Sticker adhésif mouches	3172350137235	12	32	6	192

## MODE D'EMPLOI

- Décoller l'autocollant de son support (face verso).
- L'appliquer sur la fenêtre en hauteur.
- Retirer le film protecteur au recto, à l'aide de la petite languette.
- En cas de fortes infestations, renouveler l'adhésif toutes les 2 à 3 semaines.
- Ne pas laver la surface de l'adhésif lors du nettoyage de son support.
- 1 adhésif pour 10m<sup>2</sup> ou 1 adhésif par fenêtre
- A poser en hauteur hors de portée des enfants et des animaux.



## CONSEILS DE PRUDENCE

- Conserver hors de la portée des enfants.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Contacter le centre anti-poison le plus proche.
- Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchetterie.
- Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau.



679 av Docteur Julien Lafévre  
06270 Villeneuve-Loubet  
www.proven.fr

N°Azur 0 810 400 402